



Projet



Plan 7.4.1
 ZONE D'EXCLUSION
 DE LA PRODUCTION PORCINE
 À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA ZONE
 AGRICOLE PROVINCIALE
 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
 DE RIMOUSKI-NEIGETTE

- Zone d'exclusion de la production porcine 7-13
- Limite de la zone agricole provinciale 20-02
- Affectation**
- Agrodynamique 24-03
- Agrocampagne
- Agroforestière
- Agrorésidentielle
- Périumètre urbain 24-03
- Municipalité régionale de comté
- Municipale
- Lac

Projection cartographique: MTM 6 Système de coordonnées planes du Québec.
 Système de référence géodésique: IAD 83.
 Sources des données:
 Base de données topographiques du Québec,
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
 © Gouvernement du Québec.
 © MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
 DOCUMENT: Projet_REG_24_03.MXD Imprimé le 2024-02-26 14:04

Préparé par: Jhoanna Munoz	Vérifié par: Hugo Hallé
-------------------------------	----------------------------

Schéma d'aménagement et
 de développement 11-09
 Règlement 24-03
 Adopté le _ 2024
 En vigueur le _ 2024

1:175 000